

Greffes du Tribunal
de Commerce de Boulogne-sur-mer
3100539
13 FEV. 2011

SARL AA EUROP'TAXIS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 bis Le Doulac 62500 ST OMER
493 759 880 RCS BOULOGNE SUR MER

RCS Boulogne s/M

0736610

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JANVIER 2011**

L'an 2011,
Le 20 janvier,
A 9 heures,

Les associés de la société SARL AA EUROP'TAXIS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3 bis Le Doulac 62500 ST OMER, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Christophe TASSART, propriétaire de 250 parts sociales
Madame Aurélie TASSART-DUBREU, propriétaire de 250 parts sociales
Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Aurélie TASSART-DUBREU, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission d'un gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

FL AD ET